

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2007-75

R-3601-2006

21 juin 2007

PRÉSENTS :

M. Gilles Boulianne, B. Sc. (Écon.)

M. Anthony Frayne, B. Sc. (Écon.), MBA, FCA

M^c Louise Rozon, B. Sc. soc., LL. L.

Régisseurs

Intragaz, Société en commandite

Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante

Approbation finale du Tarif E-4

*Demande pour fixer un tarif d'emmagasinement de gaz naturel
à Pointe-du-Lac à compter du 1^{er} mai 2006*

Intervenants :
.....

- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Union des municipalités du Québec et Association des consommateurs industriels de gaz (FCEI/UMQ/ACIG);
- Société en commandite Gaz Métro (SCGM).

1. INTRODUCTION

Le 6 juin 2007, la Régie de l'énergie (la Régie) rend la décision D-2007-65 relativement à la demande d'Intragaz, Société en commandite (Intragaz) fixant le tarif d'emménagement souterrain de gaz naturel au site de Pointe-du-Lac, le Tarif E-4. Par cette décision, elle ordonne à Intragaz de déposer, pour approbation finale, un Tarif E-4 reflétant les prescriptions énoncées dans la décision pour chacune des cinq années de 2006 à 2011.

Le 18 juin 2007, Intragaz dépose, pour approbation finale, un Tarif E-4 modifié pour chacune de ces cinq années.

Dans la présente décision, la Régie se prononce sur le Tarif E-4 déposé.

2. TEXTE RÉVISÉ DU TARIF E-4

La Régie a pris connaissance du Tarif E-4 révisé déposé par Intragaz¹ et elle le juge conforme à sa décision D-2007-65.

CONSIDÉRANT la *Loi sur la Régie de l'énergie*²;

¹ Pièce déposée par Intragaz le 18 juin 2007, Tarif E-4 : Emménagement souterrain à Pointe-du-Lac.

² L.R.Q., c. R-6.01.

La Régie de l'énergie :

APPROUVE le tarif d'emmagasinement souterrain de gaz naturel au site de Pointe-du-Lac d'Intragaz, le Tarif E-4, tel que déposé par Intragaz en date du 18 juin 2007.

Gilles Boulianne
Régisseur

Anthony Frayne
Régisseur

Louise Rozon
Régisseure

Représentants :

- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Union des municipalités du Québec et Association des consommateurs industriels de gaz (FCEI/UMQ/ACIG) représenté par M^e André Turmel;
- Intragaz, Société en commandite (Intragaz) représentée par M^e Ann Bigué;
- Société en commandite Gaz Métro (SCGM) représentée par M^e Geneviève Chabot et M^e Jocelyn B. Allard.